



Demande avis sur voisin mechant

Par **julienhericourt**, le **22/09/2018 à 17:32**

Bonjour, rn rn Que faire d'un voisin méchant ? Ce voisin m'a dit qu'il connaît des gendarmes et dans sa famille, des avocats. Il m'a menacé de me faire bouffer ma ferme, de faire des procès, de me ruiner, de vendre ma maison alors que je n'ai aucun litige avec lui et que je suis quelqu'un de faible, dans le sens de : trop gentil. Que faire ? rn rn J'essaie de l'ignorer mais quand c'est l'autre voisin qui est gentil avec moi, il lui répond, il ferme sa bouche et ne dit rien à mon voisin qui est gentil avec moi. Mon voisin gentil m'a dit que les cons comme ça, il en voit quelques uns plus fort que lui, il ferme sa bouche mais moi il me choppe à chaque fois pour me dire des choses dures. Que faire ? rn rn Merci.

Par **jodelariege**, le **22/09/2018 à 18:09**

bonjour ,quelqu'un qui dit qu'il connaît des gendarmes et des avocats c'est comme un gamin à l'école qui dit "mon papa est gendarme" même si ce n'est pas vrai c'est juste pour vous impressionner et ça marche êtes vous sous tutelle?

Par **citoyenalpha**, le **22/09/2018 à 21:06**

Bonjour, rn rn Tenter d'abord de résoudre ce problème par vous même : rn rn Ignorez le. Prenez le comme un dingue qui gesticule, aboie mais qui, au final, ne mord pas. Mieux vaut en rire... rn Ou si vous trouvez du courage : Envoyez le boulet. "Allez voir ailleurs si j'y suis. Vous nous cassez les oreilles. Vous avez déjà consulté un psychiatre..?? Sinon vous devriez... Vous vous faites tellement chier dans votre vie pour chercher à faire chier les autres...???"

Vous pouvez aussi trouver des intermédiaires : mairie, gendarmerie. Sinon il existe l'article 222-33-2-2 créé par la loi du 4 août 2014, qui sanctionne « le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale... ». Comme pour le harcèlement au sein du couple (et d'ailleurs le harcèlement moral au travail et le harcèlement sexuel), l'intention suffit à caractériser le délit : harceler pour nuire est une faute. Attention, au préalable, je vous invite à noter les dates, heures et les propos tenus. Vous pourrez aussi demander à votre voisin "gentil" un témoignage. Cela impliquera le dépôt d'une plainte. A envisager en dernier recours. Restant à votre disposition

Par **julienhericourt**, le **23/09/2018 à 07:33**

merci beaucoup de vos conseils j ai noté ce qu il ma dit la date et l'heures et les propos mon voisin gentil a vue et entendu aussi et ca famille aussi ont tout vue merci pour tout et d avoir aussi pris le temps d'écrire c est gentil bon courage a vous aussi

Par **Tisuisse**, le **23/09/2018 à 07:57**

Bonjour, En sus des judicieux conseils précédents, si vous pouvez enregistrer ses propos sur votre tablette ou votre portable, cela pourrait vous servir en cas de dépôt de plainte.